

L'EXPERIENCE DE SOULEYMANE GUENGUENG

Souleymane Guengueng a vu des dizaines de ses confrères mourir de torture et de maladie pendant les trois années qu'il a passées dans les prisons d'Hissen Habré. Guengueng a alors juré que s'il sortait vivant de la prison, il se battrait pour traduire ses torturants en justice. Lorsque le régime de Habré a été renversé en 1990, Guengueng a rassemblé des veuves et des survivants des calamités de Habré pour obtenir réparation. En 2000, il est allé au Sénégal pour porter plainte contre Habré. Menacé par les sbires de Habré au Tchad à son retour, il a été contraint à l'exil à New York où il a continué sa lutte. Son témoignage devant les Chambres de la Cour de Justice d'Afrique était parmi les plus émouvants.

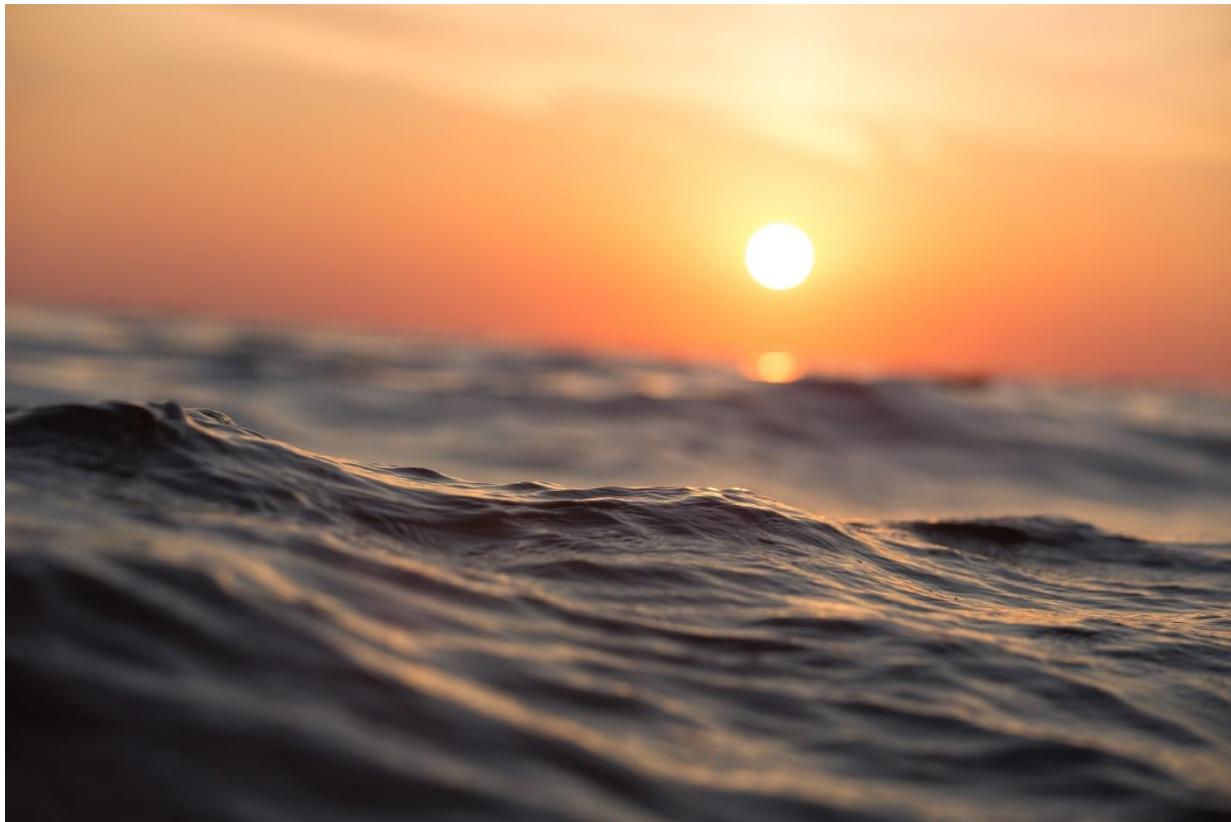


1. Mener des enquêtes:

Avant que nous ayons reçu l'autorisation de diriger notre association, la création et le développement des feuilles d'adhésion et l'identification des feuilles d'identité des victimes étaient notre priorité. Immédiatement, nous avons pensé séparer les victimes directes qui étaient les survivantes de la torture, en fait des personnes survivantes qui sont sorties vivantes des prisons de DDS, des victimes indirectes, des héritiers légaux ou légitimes des personnes qui ont décédé et / ou disparues à cause et pendant le régime de Hissène Habré. Le premier travail était de rassembler une liste des victimes, des sympathisants et même des membres d'honneur. Et la deuxième étape, la plus difficile, était de rassembler la liste des héritiers des morts et des disparus. Cette forme d'identification qui correspond à la fiche d'enquête simplifie un peu la compréhension. Le mot enquête étant très mal reçu et généralement considéré comme le travail de la police et de la gendarmerie, pourrait compliquer énormément notre recherche. Parfois,

pour nous faire comprendre, nous avons joué autour du mot «identifier» ou «connaître le problème». Certaines familles sont venues nous comprendre, mais le plus grand nombre de bénéficiaires n'a pas eu lieu. Plusieurs fois, nous avons dû passer par des intermédiaires pour avoir des informations, car ces personnes n'avaient confiance que sur des intermédiaires qu'ils connaissaient bien.

En ce qui concerne les victimes directes ou les survivants de la torture, nos enquêtes nous ont permis de détecter les faux survivants de la torture qui ont été retirés de nos fiches d'identification. Cependant, les formulaires d'adhésion des membres de soutien ont été conservés selon la demande ou la déclaration de leurs membres.



2. Sensibiliser le public et les rendre réceptifs à notre action:

C'était le travail le plus cher et le plus dur. À partir du 25 janvier 2000, date de dépôt de la première plainte Victimes à Dakar, nous avons déjà formé un Comité international pour le jugement de Hissene Habré, abrégé (CIJHH). Après la création de CIJHH, le lendemain, nous avons commencé la campagne de sensibilisation.

Avec les victimes devant nous, leurs avocats et leurs partisans (DH activistes) tous derrière eux, nous avons d'abord commencé à faire pression sur les ambassades à Dakar, pour demander la protection des victimes qui ont déposé une plainte contre HH. Ensuite, nous avons touché les autorités politiques supérieures et les grands leaders de deux confessions religieuses (Moride et Tijan) pour expliquer les mérites de notre plainte contre HH à Dakar.

Au Tchad, nous avons assisté aux retombées. Tout comme l'arrestation de Pinochet en

Grande-Bretagne a frappé le mythe d'impunité de Pinochet au Chili, l'acte d'accusation d'Habré au Sénégal a eu un impact immédiat au Tchad, ouvrant à de nouveaux lieux et à des voies de justice. En tant que victimes et organisations de défense des droits de l'homme, qui ont déclenché la poursuite au Sénégal, nous avons acquis une nouvelle autorité dans la société tchadienne, ayant accompli un exploit que personne ne pensait possible.

Nous avons proclamé notre intention de porter plainte dans les tribunaux tchadiens contre nos tortionnaires directs.

Le 27 septembre 2000, M. Idriss Deby Ibno, le Président de la République du Tchad, nous a accordé une audience, les dirigeants de l'Association des victimes, et a déclaré que "l'heure de la justice était venue, il soulèvera tout obstacle qui vient de l'intérieur ou de l'extérieur, afin que la justice soit faite pour nous".

Le président a également promis de nettoyer son administration d'anciens agents de DDS.

Les victimes ont eu des audiences avec le 1er ministre et les ministres concernés, tels que le ministre de la Justice et le ministre de la Sécurité. Et les victimes se sont aussi rencontrées avec des leaders religieux chrétiens et musulmans.

Le 26 octobre 2000, pour la première fois, un tribunal du Tchad a été porté devant les tribunaux pour «torture, meurtres et disparitions» contre les anciens membres de la DDS identifiés individuellement par chaque victime.

Depuis 2001, par la prévention, avant la décision finale de la Cour de cassation du Sénégal, un autre groupe de nos collègues soutenus par la même coalition internationale, a doucement accusé HH en Belgique, ce qui a créé les conditions d'une éventuelle extradition vers ce pays.

Cela s'est passé si vite que le troisième front de notre bataille a été créé en Belgique après le 20 mars 2001 et la Cour de cassation du Sénégal a confirmé le jugement de la Division d'accusation et a finalement enterré les poursuites dans ce pays.

En Belgique, au nom des victimes, Martien de FIDH, Dan de la Ligue belge et Reed Brody de HRW ont déclenché une campagne de sensibilisation en faveur de deux projets de loi pour sauver la juridiction universelle belge.

Ils ont été reçus en particulier par le ministre de la Justice, les chefs d'administration du vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, plusieurs parlementaires, le juge Vandermeersch et le journal Le Soir.

Ils avaient écrit à tous les députés, des articles publiés dans la presse et avaient organisé, avec nos amis d'Amnesty International, des lettres de citoyens belges.

Souleymane Guengueng, en route vers les États-Unis, a également fait une courte visite à Bruxelles pour sauver le dossier HH. Accompagné de Reed Brody, ils ont rencontré des parlementaires, le 1er ministre du Cabinet et le ministre des Affaires étrangères Louis Michel.

Enfin, sur le quatrième front, la décision sur le fond de notre communication de la session de novembre du Centre des Nations Unies contre la torture a été reportée à

notre demande, afin de permettre au Sénégal d'harmoniser sa législation et / ou de répondre à une demande de Extradition avant la décision du Comité des Nations Unies.

Également dans la même ligne de sensibilisation et de renforcement des capacités des membres de l'Association des victimes d'Hissène Habré aux crimes de Tchad (AVCHH), un atelier intitulé «Transformation victime dans les droits humains militants» a été organisé conjointement par l'Ensemble DHA / Agir / Humain Rights Watch.

Cet atelier hautement interactif a aidé à équiper les membres de l'Association des victimes Afin de sensibiliser le public dès que les accusations de victime ont été enregistrées et entrées dans la Cour et mieux une meilleure appréciation et compréhension des concepts liés aux droits de l'homme, à Hissène Habré et à la justice transitionnelle a été établie. .

La déclaration finale de l'atelier a préconisé la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête de 1992, en particulier en ce qui concerne la justice pour les victimes ainsi que la séparation des anciens fonctionnaires de la Direction de la Documentation et de la Sécurité (DDS) des postes dans l'appareil de sécurité de l'état. Cette déclaration a été une plate-forme efficace pour laquelle les membres de l'Association des victimes de HH, mieux préparés, pourraient faire campagne.

Vingt-cinq (25) années de lutte implacable pour la justice et 16 (16) années de bataille implacable sur plusieurs fronts, le Tchad, le Sénégal et la Belgique, par les États-Unis d'Amérique et de nombreux autres pays Afrique, Europe sans oublier les organisations mondiales africaines Et européen; L'arme la plus efficace a été la prise de conscience, pour gagner la bataille de tous les fronts qui ont été créés pour bloquer le chemin de la Justice.



3. Participation directe à toutes les procédures en tant que parties civiles à l'enquête et aux audiences publiques:

Dès lors, il n'y avait pas beaucoup de complication. Pour les victimes, engagées depuis plus de 25 ans dans la lutte pour la justice, ont été presque toutes préparées et déterminées à rencontrer les juges d'instruction et à témoigner lors d'audiences publiques. Quelques mois après leur libération des prisons HH, les victimes ont été organisées dans l'esprit pour engager des procédures judiciaires. Ils ont donc commencé par identifier les victimes de crimes et la répression politique au Tchad et les inventaires pillés ou confisqués injustement.

Pendant 9 ans, les Victimes par leur Association, ont préparé et renouvelé leurs fiches d'identification contenant toutes les informations sur chaque victime. Toutes les feuilles étaient équipées d'une photo individuelle, elles ont servi de base à la preuve de toutes nos atrocités. Ces feuilles ont également prouvé l'existence de victimes et de survivants de la torture et des héritiers de personnes décédées et disparues à cause et pendant le régime de Hissene Habré.

C'est avec l'aide de nos cartes d'identité / fiches que des accusations individuelles et des accusations collectives au nom de notre Association des victimes ont été préparées. C'est toujours sur la base de ces formes d'identification que nous avons engagé des poursuites judiciaires internationales contre Hissène Habré à Dakar et contre nos bourreaux domestiques au Tchad (N'Djamena).

Au cours de 16 années de bataille légal et de 25 ans de lutte acharnée pour la justice, les victimes ont été en première ligne pour la campagne de sensibilisation des médias, des conférences, des documentaires, etc. Cette campagne de sensibilisation a également porté devant les juges pour informer les juges Sur les horreurs du régime de Hissene Habré.

Plus grave et plus déterminé pendant 5 mois, lors du procès de HH à Dakar de leur témoignage, les femmes victimes comme les hommes ont montré une bravoure devant les juges de la Communauté africaine des chambres extraordinaires (EAC).

Certains hommes parlaient avec force et sans pieds froids. Et d'autres, rappelant leurs atrocités, ont tenté de se disputer sur HH en le voyant assis près du silence. Les femmes, en particulier, ont finalement rompu le tabou et l'Afrique a déclaré publiquement qu'elles étaient expulsées dans des camps militaires dans le nord du Tchad, pour servir d'esclaves sexuels militaires; Au point que les militaires l'avaient forcé à avaler les comprimés afin de ne pas tomber enceinte.

En tant que soutien inébranlable dans le pays cible à la juridiction créée en justice, bien que les victimes soient dès le début les principaux acteurs et les plus concernés par les procédures judiciaires; Pour des raisons de discrétion et de sécurité, et compte tenu du manque de moyens financiers, les victimes sont venues à Dakar (Sénégal) pour la première fois dans un groupe de seulement sept personnes pour engager leurs accusations contre HH.

Grâce à leur engagement et à leur détermination, toutes les victimes voulaient venir à Dakar si l'occasion était offerte. Compte tenu de la réduction des moyens financiers et compte tenu de la grande distance entre le Tchad Sénégal, bon nombre des victimes n'ont pas pu faire le voyage à Dakar.

Parce que le voyage et le séjour des victimes à Dakar ont été très coûteux pour CIJHH, ce Comité fera venir les victimes au Sénégal en petits groupes de moins de dix personnes. Ces petits groupes de victimes étaient dans les premiers jours et ont souvent de nombreux obstacles; Malgré les témoignages qu'ils ont donnés, le peuple sénégalais n'a pas compris; Simplement parce que les victimes n'étaient pas dans le pays où les crimes avaient été commis. Les victimes et leurs partisans ont beaucoup travaillé et ont également changé de stratégie. Ils ont besoin de preuves, de ressources financières et matérielles et humaines pour pouvoir expliquer, éduquer et montrer des preuves, projet documentaire, afficher des photos de survivants de prisons, etc. pour convaincre le public qui n'a pas été informé de ce qui s'est passé loin de chez soi.

Pour les victimes de HH: les avocats et les partisans de HH à Dakar ont traité les victimes en tant que personnes corrompues par les Blancs et Kadhafi. Ils ont déclaré au public que le régime HH n'avait jamais commis de crimes internationaux au Tchad.

Par exemple, comme illustration, c'est notre cas à Dakar:
Au cours de la campagne de sensibilisation, les victimes tchadiennes ont prouvé le

public de Dakar, il y a eu aussi des victimes étrangères et voient même deux (2) victimes sénégalaises du régime HH. Ainsi, l'un est mort en prison et son collègue survivant a été libéré et son nom était Abderrahmane Gueye et était vivant ici au Sénégal. La victime sénégalaise, A. Gueye, après avoir entendu les nouvelles, a rapidement rejoint le groupe des victimes tchadiennes et faisait maintenant partie d'une campagne de sensibilisation avec les victimes tchadiennes mais avec une distinction qu'il a parlé la langue maternelle de Dakar de Wolof. C'était une grande pause, car certains Sénégalais ont commencé à croire en notre témoignage. Surtout la campagne de 2009, et nous avons montré le film d'enquête sur la gestion de HH à la commission, la population de Dakar dans le camp majoritaire a changé et est devenue un partisan des victimes.



4. La Fondation Guengueng Souleymane cherche à aider les victimes de crimes internationaux en réutilisant les meilleures pratiques du rôle des victimes dans l'affaire Habré:

Le but de la Fondation est de participer de manière significative à la réalisation des piliers de la justice de transition.

La Fondation rappelle brièvement quels sont les quatre piliers de la justice transitoire et explique brièvement pourquoi ici le choix d'une justice hybride est nécessaire.

1 / -le droit de savoir: les victimes lors de l'arrestation devraient savoir pourquoi elles sont arrêtées et demander des confrontations avec ceux qui accusent. Exiger qu'ils soient traduits en justice.

2 / - le droit à la justice: permettre aux victimes d'accéder à un système judiciaire indépendant. Quelle est la justice nationale ou internationale, et / ou les deux à la fois. Donc, au lieu de promouvoir la justice hybride pour les crimes internationaux.

3 / - le droit à l'indemnisation: a) terme immédiat et actuel; - Assistance à la thérapie psychologique, aux soins médicaux et à l'aide alimentaire (pour les survivants de la torture, des orphelins et des veuves sans moyens de survie), b) - À moyen et à long terme; - Le droit de réparer le Collectif de réparation moral, matériel et financier et droit (Case Monument and Museum).

4 / - le droit à des garanties sans répétition: la société civile, les syndicats, les victimes potentielles, les survivants de la torture et assigne les droits des morts et des disparus, doivent ensemble engager une lutte acharnée contre l'existence du système pour contraindre et forcer Les autorités politiques, a pour les peuples, le droit à des garanties sans répétition; Voir et exiger la suppression du système de police politique, qui est à la base de la terreur des gens et des crimes internationaux.

Choisir une justice hybride est très nécessaire. Dans le cas de la poursuite de crimes internationaux, seul le choix d'une justice hybride peut donner pleine satisfaction aux victimes (Survivants de Torture). Pour tous les régimes politiques déchus, les dirigeants de ces régimes ont la première motivation à courir vers la sécurité: aller dans l'exil dans un autre pays et continuer à vivre leur famille avec leurs familles. C'est aussi l'occasion de dépenser la fortune qu'ils ont volée au Trésor Public. La décision de promouvoir un tribunal hybride donne la possibilité d'utiliser les deux canaux: le chemin de la justice intérieure sur la voie de la justice internationale, ce qui va contre les auteurs de crimes internationaux exilés quelque part. Par exemple, dans le cas des victimes du Tchad: procès national au Tchad pour les coauteurs et procès international au Sénégal pour l'ancien président H. Habré.

Ce système encouragera de nombreux pays pacifiques à signer des accords juridiques et à promouvoir une bonne promotion de la justice internationale.

